

ANNEXE N° 3

PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX

Pour accéder à MVT1D,

aller sur la page d'accueil de **PARTAGE**,

- cliquer sur « portail **Arena** »
- puis « **gestion des personnels** » dans le menu situé à gauche de la page
- puis « **I-PROF Enseignants** »

Dans I-PROF

- cliquer sur le bouton " **Les services** "
- puis sur le lien " **S.I.A.M.** " pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré,
- puis sur le bouton « **phase intra départementale** » situé à gauche de la page.

1 - saisie des vœux

2 - consultation de la circulaire départementale

3 - consultation du résultat

Un accusé de réception sera disponible et consultable via **I-PROF** rubrique "services" accès MVT1D pour contrôler votre barème à partir du **mardi 13 mai 2025** via l'application.

Vous avez 15 jours pour signaler toute éventuelle erreur. La date limite de retour des accusés de réception **en cas de demande de correction de barème uniquement** est fixée au mardi 27 mai 2025.

Si vous ne recevez pas l'accusé de réception, contacter impérativement et d'urgence la division des personnels enseignants au 03.29.76.69.80 – 03.29.76.69.81 – 03.29.76.69.82